

Cette Fiche d'Aide au Repérage (FAR) a pour but de recenser des substances et agents chimiques ou physiques parmi les plus dangereux ou les plus représentatifs de la filière **Scieries**. Ces substances/agents sont classés selon les catégories de dangers suivantes : CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction), toxique pour les organes, sensibilisant cutané, sensibilisant pulmonaire, corrosion ou irritation cutanée ou engendrant des lésions oculaires graves. Cette FAR ne fait état que des substances autorisées dans cette filière en date de son édition, et ne prend pas en compte les dérogations provisoires d'AMM des produits phytopharmaceutiques.

**Cette FAR Agri a été rédigée sur la base de 75 évaluations du risque chimique (ERC) faites dans des entreprises de la filière des scieries (sur la France métropolitaine entre janvier 2017 et décembre 2019) ainsi que sur la base de la connaissance de l'activité des agents de prévention de la MSA.** Pour plus d'informations sur l'utilisation et la construction de cette FAR, veuillez consulter la FAR Agri 00 « Présentation des Fiches d'Aide au Repérage du régime agricole ».

Rédigée comme un outil de sensibilisation aux dangers, cette fiche ne remplace pas l'évaluation des risques chimiques. **Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.** Pour toute question sur l'évaluation du risque dans votre entreprise, contactez le service SST de votre MSA locale

## ■ Travail du bois

Cette catégorie ne concerne pas les activités de deuxième transformation du bois. Également, il ne sera pas fait de mention à des activités spécifiques aux traitements de bois exotiques.

Sources d'émission	Substances/ Autres agents <sup>1</sup>	Catégories de dangers <sup>2</sup>	Probabilité de présence <sup>3</sup>	Commentaires
Traitement pour la protection du bois (bains de trempage, autoclave) et séchage	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	<b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée)  <b>Sensibilisation cutanée</b>  <b>Lésions oculaires graves</b>	Possible <sup>4</sup>	Présence dans les bains de trempage et dans l'environnement proche
	Propiconazole	<b>Sensibilisation cutanée</b>	Fréquent <sup>4</sup>	
	2-aminoéthanol	<b>Corrosion cutanée</b>  <b>Lésions oculaires graves</b>	Possible <sup>4</sup>	
	Acide borique	<b>Toxique pour la reproduction avéré</b>	Rare <sup>4</sup>	
	Alcools éthoxylés	<b>Lésions oculaires graves</b>	Possible <sup>4</sup>	Rôle de tensioactif

<b>Procédés de sciage</b>	Poussières de bois	<b>Cancérogène avéré</b>	Certaine <sup>5</sup>	
<b>Collage et isolation</b>	De manière générale, de nombreuses substances composantes de colles, mousses d'étanchéité ou autres, présentent des mentions de dangers CMR, toxique pour les organes et/ou sensibilisant cutané			
	Diisocyanate de diphénylméthylène (plusieurs isomères)	<b>Cancérogène suspecté</b> <b>Toxique pour les organes suspecté (exposition répétée)</b> <b>Sensibilisation cutanée</b> <b>Sensibilisant pulmonaire</b> <b>Irritation cutanée</b>	Possible <sup>5</sup>	Présence dans certaines colles, mousses polyuréthane et autres produits d'étanchéité.
<b>Peinture et vernis</b> <b>Diluant de nettoyage</b>	Ethylbenzene	<b>Toxique pour les organes suspecté (exposition répétée)</b>	Possible <sup>4</sup>	L'exposition peut être occasionnée lors de la pulvérisation de ces produits sous forme de spray.
	Toluène	<b>Toxique pour la reproduction suspecté</b> <b>Toxique pour les organes suspecté (exposition répétée)</b> <b>Irritation cutanée</b>	Possible <sup>4</sup>	
	Méthanol	<b>Toxique pour les organes avéré (exposition unique)</b>	Rare <sup>4</sup>	
	Butan-1-ol	<b>Irritation cutanée</b> <b>Lésions oculaires graves</b>	Possible <sup>4</sup>	
	Naphta lourd (pétrole) ou White Spirit	<b>Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)</b>	Rare <sup>4</sup>	
<b>Utilisation d'engins motorisés</b> (transpalette, porteurs, chariot élévateur), <b>de matériels thermiques</b> (tronçonneuses...) <b>et de chaudières à fioul</b>	Poussières de bois	<b>Cancérogène avéré</b>	Certaine <sup>5</sup>	
	Essence sans plomb et vapeurs émises	<b>Cancérogène et mutagène supposé</b> <b>Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)</b> <b>Sensibilisant pulmonaire</b> <b>Sensibilisant cutané</b>		Possède une fraction variable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzène

Fiche établie par la MSA. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, de la réglementation et des techniques utilisées. Pour toute question sur l'évaluation du risque dans votre entreprise, contacter le service SST de votre MSA locale.

	Diesel, GNR et fioul domestique et vapeurs émises	<b>Cancérogène suspecté</b> <b>Toxique pour les organes suspecté</b> (exposition répétée) <b>Sensibilisant pulmonaire</b>	Certaine <sup>5</sup>	Possède une fraction variable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) hors benzène
	Gaz d'échappement des moteurs à essence	<b>Cancérogène suspecté</b> <b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée) <b>Sensibilisant pulmonaire</b>	Rare <sup>5</sup>	Emis par les moteurs thermiques. Possède une fraction variable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Présence de particules fines.
	Gaz d'échappement des moteurs diesel	<b>Cancérogène avéré</b> <b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée) <b>Sensibilisant pulmonaire</b>	Certaine <sup>5</sup>	Emis par les moteurs thermiques. Possède une fraction variable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzopyrène. Présence de particules fines.
<b>Rodenticide</b>	Bromadlione	<b>Toxique pour la reproduction avéré</b>	Rare <sup>4</sup>	

## ■ L'entretien du matériel et des locaux

L'entretien du matériel et des locaux peut engendrer une remise en suspension des poussières de bois.

Activités	Substances/ Autres agents <sup>1</sup>	Catégories de dangers <sup>2</sup>	Probabilité de présence <sup>3</sup>	Commentaires
<b>Gestion des déchets chimiques</b>	Substances contenues dans les produits	Selon la substance	Certaine <sup>5</sup>	Présence lors de la manipulation des bidons vides de produits.
<b>Usinage/affutage des outils métalliques</b>	Fumées, poussières ou particules de métaux	<b>Cancérogène avéré</b> <b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée) <b>Sensibilisant pulmonaire</b>	Possible <sup>5</sup>	Lors d'un usinage à sec, selon l'alliage, présence de cadmium, béryllium, nickel, cobalt (dans les carbures métalliques frittés ou les outils en carbure de tungstène) et/ou autres.
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzène	<b>Cancérogène avéré</b> <b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée) <b>Sensibilisant pulmonaire</b> <b>Sensibilisant cutané</b>	Possible <sup>5</sup>	Présence dans les huiles entières servant à l'usinage.

Fiche établie par la MSA. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, de la réglementation et des techniques utilisées. Pour toute question sur l'évaluation du risque dans votre entreprise, contacter le service SST de votre MSA locale.

<b>Intervention dans le local de charge</b>	Acide sulfurique	<b>Corrosion cutanée</b>	Possible <sup>5</sup>	Utilisé comme électrolyte dans les batteries au plomb.
<b>Maintenance du matériel et des machines (écorceuses, déligneuses, scies multi-lames...)</b>  <b>Maintenance des chaudières</b>  <b>Stockage des carburants</b>  <b>Remplissage du matériel thermique</b>  <b>Transvasement</b>	Poussières de bois	<b>Cancérogène avéré</b>	Certaine <sup>5</sup>	Présence dans les machines ayant servi au travail du bois.
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzène	<b>Cancérogène avéré</b>  <b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée)  <b>Sensibilisant pulmonaire</b>  <b>Sensibilisant cutané</b>	Certaine <sup>5</sup>	Présence dans : - l'essence, - les vapeurs émises par l'essence, - les huiles issues du pétrole (huile moteur, lubrifiant, huile de dégraissage, huile de vidange...).
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) hors benzène	<b>Cancérogène suspecté</b>  <b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée)  <b>Sensibilisant pulmonaire</b>  <b>Sensibilisant cutané</b>	Certaine <sup>5</sup>	Présence dans les carburants diesel, GNR et fioul domestique ainsi que dans leurs émissions de vapeurs.
	Ethylène glycol Diéthylène glycol	<b>Toxique pour les organes</b> (exposition répétée)	Certaine <sup>5</sup>	Présence dans les liquides de refroidissement, les liquides antigel ...
	Naphta lourd (pétrole) ou White Spirit	<b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition répétée)	Possible <sup>5</sup>	Présence dans certains produits dégriffants, diluants, produits de protection des bornes de batteries, produits applicables sur la rouille pour bloquer la corrosion ...
	Phénolphthaléine	<b>Cancérogène avéré</b>  <b>Mutagène suspecté</b>  <b>Toxique pour la reproduction suspecté</b>	Possible <sup>5</sup>	Présence dans des produits d'analyse des eaux de chaudière
	N,N-diméthylformamide	<b>Toxique pour la reproduction avéré</b>	Possible <sup>5</sup>	
	Méthanol	<b>Toxique pour les organes avéré</b> (exposition unique)	Possible <sup>5</sup>	

<b>Nettoyage et/ ou désinfection du matériel, des bâtiments, supports minéraux...</b>	Solutions basiques : hydroxyde de sodium (soude), hydroxyde de potassium, métasilicate de disodium ...	<b>Corrosion cutané</b> <b>Lésions oculaires graves</b>	Possible <sup>4</sup>	Présence entre autres dans les produits de nettoyage et/ou de désinfection :  - des surfaces (sols, murs, espaces collectifs...), - des engins et outils,
	Solutions acides : acide chlorhydrique, acide phosphorique...			
	Poussières de bois	<b>Cancérogène avéré</b>	Certaine <sup>5</sup>	Présence due au travail du bois dans les locaux
<b>Soudure à l'arc avec électrodes enrobées, sous protection gazeuse TIG ou MIG</b>	Fumées de soudage d'éléments métalliques	<b>Cancérogène avéré</b> <b>Sensibilisant respiratoire</b>	Rare <sup>5</sup>	Fumées dont la composition et la dangerosité varie en fonction du métal d'apport, du métal de base, du revêtement ou des gaz protecteurs <b>Pour plus de détails, voir la FAR 15 « Soudage/brasage des métaux »</b>

<sup>1</sup> Cette liste recense les principaux agents chimiques et physiques exposant potentiellement à des risques sur la santé et ne prétend pas à l'exhaustivité.

<sup>2</sup> Pour chaque substance, la liste des dangers peut ne pas être complète car seuls ont été ciblés les dangers suivants :

**Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction avéré/susposé** = CIRC 1 (avéré) ou 2A (probable). UE Catégorie 1A/1B. Règlement CLP : H350, H340, H360  
**Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction suspecté** = CIRC 2B (possible). UE Catégorie 2. Règlement CLP : H351, H341, H361.

**Toxique pour les organes avéré** = UE Catégorie 1. Règlement CLP H370 (Exposition unique) et H372 (Exposition répétée)

**Toxique pour les organes présumé** = UE Catégorie 2. Règlement CLP H371 (Exposition unique) et H373 (Exposition répétée)

**Sensibilisant** = UE Catégorie 1. Règlement CLP H334 (respiratoire) et H317 (cutané)

**Lésions oculaires graves** = UE Catégorie 1. Règlement CLP H318 et H314

**Corrosion cutanée** = UE Catégorie 1A, 1B ou 1C. Règlement CLP H314

**Irritation cutanée** = UE Catégorie 2. Règlement CLP H315

<sup>3</sup> Probabilité de trouver la substance/l'agent (généré ou utilisé) dans l'exploitation selon l'activité concernée.

<sup>4</sup> Probabilité de présence établie sur la base de 303 évaluations du risque chimique (ERC) faites dans des entreprises de la filière des scieries sur la France métropolitaine, entre janvier 2017 et décembre 2019. Elle se décline en 5 niveaux suivant le pourcentage d'ERC dans lesquelles la substance est retrouvée : « certaine » (dans 100 à 90% des ERC), « très fréquente » (dans 90 à 75% des ERC), « fréquente » (dans 75 à 50% des ERC), « possible » (dans 50 à 20% des ERC) ou « rare » (dans 20 à 0% des ERC). Ces probabilités de fréquence peuvent varier suivant les pratiques territoriales.

<sup>5</sup> Probabilité de présence établie de par la connaissance de l'activité, se déclinant en 5 niveaux : « certaine », « très fréquente », « fréquente », « possible » ou « rare ».

#### Pour aller plus loin :

Le site Santé Sécurité au travail en Agriculture de la MSA <https://ssa.msa.fr/>

Exemples de documents issus du site SSA.MSA <https://ssa.msa.fr/document/pour-votre-sante-lire-et-comprendre-les-nouvelles-etiquettes/>

<https://ssa.msa.fr/document/grossesse-fertilité-et-produits-chimiques/>

La classification et l'étiquetage selon le règlement CLP [https://clp-info.ineris.fr/sites/clp-info.gesreg.fr/files/documents/tableau\\_cl\\_fr.pdf](https://clp-info.ineris.fr/sites/clp-info.gesreg.fr/files/documents/tableau_cl_fr.pdf)

Dossier Risques chimiques de l'INRS, notamment :

La suppression ou substitution des produits chimiques dangereux

<http://www.inrs.fr/risques/chimiques/suppression-substitution-produits-chimiques-dangereux.html>

La protection collective contre les risques chimiques

<http://www.inrs.fr/risques/chimiques/protection-collective.html>

Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

<https://ephy.anses.fr/>

SEIRICH : Système d'Évaluation et d'Information sur les Risques CHimiques en milieu professionnel

<https://www.seirich.fr/>

Le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

<https://agriculture.gouv.fr/sante-et-securite-au-travail>

Fiche établie par la MSA. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, de la réglementation et des techniques utilisées. Pour toute question sur l'évaluation du risque dans votre entreprise, contacter le service SST de votre MSA locale.